

ENSEIGNEMENT À DOMICILE**Marie-Martine Schyns
veut éviter les dérives**

De plus en plus d'enfants sont scolarisés à la maison. Pour l'année 2015-2016, l'Administration générale de l'enseignement a comptabilisé 909 élèves scolarisés à la maison, contre 829 en 2014-2015. Ils étaient à peine 502, huit ans plus tôt. Une hausse qui interpelle la ministre de l'Enseignement obligatoire Marie-Martine Schyns, selon nos confrères de Sudpresse. Elle souhaite mieux encadrer l'enseignement à domicile.

Jusqu'il y a peu, un parent pouvait recourir à l'enseignement à domicile pour son enfant sans de-

voir se justifier, pour autant qu'il le signale au Service général du contrôle de l'exercice scolaire.

Selon le cabinet de la ministre, l'actuel décret ne permet pas de refuser l'enseignement à domicile. Or Mme Schyns entend « *mettre le plus de garde-fous possibles pour éviter les dérives* ». Un décret est en cours d'adoption.

L'ASBL Eleves constate que de plus en plus de parents optent pour l'enseignement à domicile parce que le système éducatif traditionnel ne correspond plus à leurs attentes. Elle épingle notamment le harcèlement scolaire. ■